

ARRÊTÉ N° C24-11-62

FIXANT LA LISTE DES EXAMINATEURS DE L'ÉPREUVE ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE SESSION 2024

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-941 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-III du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Considérant les besoins exprimés dans le cadre du recensement effectué auprès des collectivités de la région Pays de Loire ;

Vu le schéma régional de coopération, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion des Pays de la Loire relatif aux modalités d'exercice de missions communes ;

Vu l'arrêté n° C24-01-01 en date du 11 janvier 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire, portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, session 2024 ;

Vu l'arrêté n° C24-04-28 en date du 26 avril 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire, fixant la liste des membres du jury plénier de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, session 2024 ;

Vu l'arrêté n° C24-07-54 en date du 10 juillet 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire, fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, session 2024.

Vu l'arrêté n° C24-07-55 en date du 18 juillet 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire, fixant la liste des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, session 2024 ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20241115-C24-11-62-AR
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Article 1 : La liste des examinateurs de l'épreuve orale de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, session 2024, est fixée, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	Grade/Profession	Collectivité
ANTOINE	Jean-Pierre	Élu	Commune de Courchamps
AUDEBEAU	Emmanuelle	Représentante CAP catégorie B	
BARBIN	Lionel	Attaché principal	Département de Maine-et-Loire Anjou
BERGERE	Christian	Directeur territorial	Centre de gestion du Maine et Loire
BERTRON	Chrystel	Élue	Commune de St Barthélémy d'Anjou
BLANDIN	Frédéric	Attaché principal	Mairie de Saint Melaine-sur-Aubance
CARAES	Mauricette	Retraitée de la Fonction Publique	
CHAPRON	Floriane	Ingénieur principal	3RD'ANJOU
CHARRON	Véronique	Attaché territorial	Département de Maine-et-Loire Anjou
CHERON	Jean-Pierre	Attaché principal	Département de Maine-et-Loire Anjou
CULLERIER	Jean-François	Élu	Commune de Baugé-en-Anjou
DELETRE	Alain	Élu	Commune d'Avrillé
DEVILLERS	Michèle	Élue	Commune de Bouchemaine
EPINARD	Dominique	Retraité de la Fonction Publique	
FOURNIER	Rémi	Attaché territorial	Mairie de Jarzé Villages
GACHET	Delphine	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Département de Maine-et-Loire Anjou
GALVIN	Jennifer	Attaché territorial	INSET
GERNAIS	Florence	Administrateur	Région Pays de la Loire
GUERY	Tony	Élu	Commune de La Ménitré
GUITTET	Sébastien	Attaché principal	CNFPT
LAUBIER	David	Attaché principal	Centre de Gestion de Maine et Loire
LEGIGAN	Sophie	Attaché territorial	Angers Loire Métropole
LEVEQUE	Valérie	Élue	Commune de Champtocé-sur-Loire
MARQUET	Elisabeth	Élue	Commune de Jarzé Villages
MARTIN	Jocelyne	Élue	Commune de Doué en Anjou
MAUSSION	Hervé	Attaché principal	Mairie de Brissac Loire Aubance
MENARD	Tiffany	Attaché	Mairie d'Écuillé
PADIOLEAU	Christine	Attaché	Centre de Gestion de Maine et Loire
PINEAU	Damien	Représentant CNFPT	
RABIN	Anthony	Attaché hors classe	Mairie Brissac Loire Aubance
RENAUDON	Véronique	Élue	Commune de Tiercé
ROLAND	Emilie	Attaché principale	CNFPT
SOREAU	Jean-Francis	Adjoint au maire	Commune d'Écouflant

Article 2 : L'épreuve orale de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe, session 2024 se déroulera le 4 décembre 2024 au parc des expositions d'Angers.

Article 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 15 novembre 2024

E. MARQUET
Présidente du Centre de Gestion

